
Session de 2007

Genève, 19-22 juin 2007

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du rapport d'activité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Établi par le secrétariat

1. À la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève du 7 au 17 novembre 2006, et comme indiqué dans la décision 1 du Document final de la Conférence (CCW/CONF.III/11, deuxième partie), les Parties ont décidé de:

«Convoquer d'urgence une réunion intersessions d'experts gouvernementaux, chargée:

D'examiner plus avant l'application et la mise en œuvre du droit international humanitaire en vigueur dans le cas de munitions particulières susceptibles de devenir des restes explosifs de guerre, en mettant plus particulièrement l'accent sur les munitions en grappe, notamment sur les facteurs qui influent sur leur fiabilité et sur leurs caractéristiques techniques et de conception, en vue de réduire autant que faire se peut l'impact humanitaire qu'entraîne l'emploi de ces munitions.

La Réunion d'experts gouvernementaux examinera notamment les résultats de la Réunion d'experts sur les munitions en grappe que tiendra le Comité international de la Croix-Rouge. La Réunion d'experts gouvernementaux fera rapport aux Hautes Parties contractantes lors de leur prochaine réunion.

Les Réunions d'experts militaires et techniques du Groupe d'experts gouvernementaux poursuivront leurs travaux techniques et continueront à donner à ce dernier des conseils, en tant que de besoin.».

2. Comme l'indique la décision 6 du même Document final, les Parties sont convenues de l'organisation des activités relatives à la Convention qui devaient être menées en 2007 et ont notamment décidé que le Groupe d'experts gouvernementaux se réunirait du 19 au 22 juin 2007, et que les experts militaires et techniques poursuivraient leurs réunions aux mêmes dates.

3. Comme l'indique aussi la même décision 6, les Parties ont décidé de nommer l'Ambassadeur de Lettonie, M. Jānis Kārtliņš, Président du Groupe d'experts gouvernementaux.

4. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu sa session de 2007 à Genève, du 19 au 22 juin 2007.
5. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Venezuela.
6. Un État signataire de la Convention – l'Égypte – a également participé aux travaux du Groupe.
7. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Azerbaïdjan, Burundi, Émirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liban, Malaisie, Qatar et Thaïlande.
8. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Service de l'action antimines de l'ONU ont pris part aux travaux du Groupe.
9. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Centre international de déminage humanitaire de Genève et de la Commission européenne ont également participé aux travaux du Groupe.
10. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales dont le nom suit: Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Campagne suisse contre les mines antipersonnel, Cluster Munition Coalition, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action (Royaume-Uni), Mines Advisory Group, OXFAM, Pax Christi International et Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.
11. La session du Groupe a été ouverte le 19 juin 2007 par le Président, l'Ambassadeur de Lettonie, M. Jānis Kārtliņš.
12. Les réunions d'experts militaires et techniques ont été présidées par M^{me} Vera Bohle, du Centre international de déminage humanitaire de Genève. M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe. Il était secondé par M. Bantan Nugroho, spécialiste des questions politiques.
13. Le Groupe a tenu sept séances plénières et a examiné les points suivants: emploi militaire des munitions en grappe; impact humanitaire de l'emploi des munitions en grappe; aspects techniques des munitions en grappe; aspects juridiques des munitions en grappe; définitions; autres questions pertinentes.

14. À sa 1^{re} séance plénière, le 19 juin 2007, le Groupe a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I; il a confirmé le Règlement intérieur tel qu'il avait été adopté et appliqué à la troisième Conférence d'examen (CCW/CONF.III/11, Part III); il a adopté le programme de travail qui figure à l'annexe II.
15. Au cours de la session, le Groupe a examiné les documents portant les cotes CCW/GGE/2007/1 et 2, CCW/GGE/2007/WP.1 à 10 et CCW/GGE/2007/CRP.1, indiqués à l'annexe IV. Ces documents peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>) ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/disarmament/CCW>).
16. Le Groupe d'experts gouvernementaux a entendu des exposés de l'Allemagne, sur le thème «Critères de base pour les munitions de substitution, appelées à remplacer les munitions en grappe, ou munitions de tir sur zone amorcées par capteur»; de la Fédération de Russie, sur le thème «Aspects techniques des munitions en grappe»; du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sur les thèmes «Aspects juridiques des munitions en grappe – cadre possible pour l'application du droit international humanitaire – projet de propositions» et «Définition possible des munitions en grappe et des sous-munitions – projet de propositions»; des États-Unis d'Amérique, sur les thèmes «Utilité et rôle actuels des munitions en grappe sur le plan militaire» et «Conception de mécanismes d'autodestruction»; du PNUD, sur le thème «Impact humanitaire des munitions en grappe»; du CICR, sur le thème «Questions juridiques que soulève l'emploi des munitions en grappe»; du Centre international de déminage humanitaire de Genève, sur les thèmes «Munitions en grappe: aperçu des définitions existantes ou proposées», «Note technique sur la lutte antimines - Enseignements tirés de l'enlèvement et de la destruction de munitions en grappe au Liban» et «Guide sur les munitions en grappe»; de Colin King (C. King Associates Ltd.), sur les thèmes «Évolution des munitions en grappe» et «Questions techniques ayant trait aux munitions en grappe»; de Human Rights Watch, sur le thème «Questions humanitaires découlant de l'emploi de munitions en grappe»; et de Mines Advisory Group, sur le thème «Impact humanitaire des munitions en grappe».
17. Le Groupe a approuvé le texte d'une recommandation destinée à la réunion de 2007 des Hautes Parties contractantes. Il est reproduit à l'annexe III.
18. Conformément à la décision prise à la troisième Conférence d'examen, la Réunion des Hautes Parties contractantes se tiendra du 7 au 13 novembre 2007.
19. À sa dernière séance plénière, le 22 juin 2007, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté le projet de rapport d'activité de sa session de 2007 (CCW/GGE/2007/CRP.1), tel que modifié oralement. Ce rapport est publié sous la cote CCW/GGE/2007/3.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

Adopté à la 1^{re} séance plénière, le 19 juin 2007

1. Ouverture de la session du Groupe d'experts gouvernementaux.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Reconduction du Règlement intérieur.
4. Organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, y compris ceux des Réunions d'experts militaires et techniques.
5. Documentation de base.
6. Examen des résultats de la Réunion d'experts sur les munitions en grappe, tenue par le CICR¹.
7. Application et mise en œuvre du droit international humanitaire en vigueur dans le cas de munitions particulières susceptibles de devenir des restes explosifs de guerre, l'accent étant mis en particulier sur les munitions en grappe, notamment sur les facteurs qui influent sur leur fiabilité et sur leurs caractéristiques techniques et de conception, en vue de réduire autant que faire se peut l'impact humanitaire qu'entraîne l'emploi de ces munitions.
8. Rapport des Réunions d'experts militaires et techniques.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport d'activité.

¹ La Réunion d'experts sur les munitions en grappe s'est tenue à Montreux (Suisse) du 18 au 20 avril 2007.

Annexe II**PROGRAMME DE TRAVAIL**Adopté à la 1^{re} séance plénière, le 19 juin 2007

Mardi 19 juin 2007	10 heures-13 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Formalités d'ouverture • Examen des résultats de la Réunion d'experts sur les munitions en grappe, tenue par le CICR (Montreux, 18-20 avril 2007)
	15 heures-18 heures	Emploi militaire des munitions en grappe
Mercredi 20 juin 2007	10 heures-13 heures	Impact humanitaire de l'emploi des munitions en grappe
	15 heures-18 heures	Aspects techniques des munitions en grappe
Jeudi 21 juin 2007	10 heures-13 heures	Aspects juridiques des munitions en grappe
	15 heures-18 heures	Définitions
Vendredi 22 juin 2007	10 heures-13 heures	Autres questions pertinentes
	15 heures-18 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des travaux • Adoption du rapport d'activité • Clôture de la session

Annexe III

RECOMMANDATION

Présentée à la Réunion de 2007 des Hautes Parties contractantes à la Convention
(telle qu'approuvée à la dernière séance plénière, le 22 juin 2007)

Conscient des graves problèmes humanitaires associés à l'emploi des munitions en grappe et ayant mené un dialogue de fond sur l'application et la mise en œuvre du droit international humanitaire en vigueur dans le cas de munitions particulières susceptibles de devenir des restes explosifs de guerre, l'accent étant mis en particulier sur les munitions en grappe, notamment sur les facteurs qui influent sur leur fiabilité et sur leurs caractéristiques techniques et de conception, le Groupe d'experts gouvernementaux, sans préjudice du résultat, recommande aux Hautes Parties contractantes à la Convention, lors de leur réunion de 2007, de décider du moyen le plus judicieux de remédier en priorité aux répercussions humanitaires de l'emploi de munitions en grappe, y compris l'adoption d'un nouvel instrument. Elles devraient, dans cette décision, trouver le moyen terme entre les considérations militaires et les considérations humanitaires.

À leur réunion de 2007, les Parties contractantes devraient également prendre en considération tous les documents présentés à la session de 2007 du Groupe d'experts gouvernementaux¹, ainsi que tout autre document et toute autre proposition utile.

¹ Il s'agit des documents suivants:

- CCW/GGE/2007/WP.1, intitulé «Projet de protocole relatif aux munitions en grappe, qui serait annexé à la Convention sur certaines armes classiques», présenté par l'Allemagne;
- CCW/GGE/2007/WP.1/Add.1, intitulé «Critères de base pour les munitions de substitution appelées à remplacer les munitions en grappe, ou munitions de tir sur zone amorcées par capteur: explications supplémentaires au sujet du projet de protocole relatif aux munitions en grappe, qui serait annexé à la Convention sur certaines armes classiques», présenté par l'Allemagne;
- CCW/GGE/2007/WP.2, intitulé «Armes à sous-munitions», présenté par la France;
- CCW/GGE/2007/WP.3, intitulé «Projet de mandat de négociation relatif aux munitions en grappe», présenté par l'Allemagne au nom de l'Union européenne;
- CCW/GGE/2007/WP.4, intitulé «Rapport de la Réunion d'experts sur les problèmes humanitaires, militaires, techniques et juridiques posés par les munitions en grappe, qui s'est tenue à Montreux (Suisse) du 18 au 20 avril 2007», présenté par le Comité international de la Croix-Rouge;
- CCW/GGE/2007/WP.4/Excerpts, intitulé «Extraits du Rapport de la Réunion d'experts sur les problèmes humanitaires, militaires, techniques et juridiques posés par les munitions en grappe, qui s'est tenue à Montreux (Suisse) du 18 au 20 avril 2007», présenté par le Comité international de la Croix-Rouge;

Annexe IV**LISTE DES DOCUMENTS**

CCW/GGE/2007/1*	Ordre du jour provisoire, proposé par la Présidence
CCW/GGE/2007/2	Programme de travail provisoire, établi par le Président
CCW/GGE/2007/3	Rapport d'activité, établi par le secrétariat
CCW/GGE/2007/WP.1 et Corr.1	Projet de protocole relatif aux munitions en grappe, qui serait annexé à la Convention sur certaines armes classiques, présenté par l'Allemagne
CCW/GGE/2007/WP.1/Add.1	Critères de base pour les munitions de substitution appelées à remplacer les munitions en grappe, ou munitions de tir sur zone amorcées par capteur – explications supplémentaires au sujet du projet de protocole relatif aux munitions en grappe, qui serait annexé à la Convention sur certaines armes classiques, présenté par l'Allemagne
CCW/GGE/2007/WP.2	Armes à sous-munitions, présenté par la France
CCW/GGE/2007/WP.3	Projet de mandat de négociation relatif aux munitions en grappe, présenté par l'Allemagne au nom de l'Union européenne
CCW/GGE/2007/WP.4 (anglais seulement)	Rapport de la Réunion d'experts sur les problèmes humanitaires, militaires, techniques et juridiques posés par les munitions en grappe, qui s'est tenue à Montreux (Suisse) du 18 au 20 avril 2007, présenté par le Comité international de la Croix-Rouge, à la demande du Président du Groupe d'experts gouvernementaux

-
- CCW/GGE/2007/WP.5, intitulé «Aperçu des définitions existantes ou proposées», proposé par le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire;
 - CCW/GGE/2007/WP.6, intitulé «Exposé de position sur les munitions en grappe», présenté par la Fédération de Russie;
 - CCW/GGE/2007/WP.7, intitulé «Principes auxquels le traité devrait satisfaire», présenté par la Cluster Munition Coalition;
 - CCW/GGE/2007/WP.8, intitulé «Observations sur les questions juridiques que soulève l'emploi de munitions en grappe», présenté par le Comité international de la Croix-Rouge;
 - CCW/GGE/2007/WP.9, intitulé «Définition possible des munitions en grappe et des sous-munitions – projet de propositions», présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
 - CCW/GGE/2007/WP.10, intitulé «Aspects juridiques des munitions en grappe – cadre possible pour l'application du droit international humanitaire – projets de propositions», présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

- CCW/GGE/2007/WP.4/Excerpts Extraits du Rapport de la Réunion d'experts sur les problèmes humanitaires, militaires, techniques et juridiques posés par les munitions en grappe, qui s'est tenue à Montreux (Suisse) du 18 au 20 avril 2007, présenté par le Comité international de la Croix-Rouge, à la demande du Président du Groupe d'experts gouvernementaux
- CCW/GGE/2007/WP.5 Aperçu des définitions existantes ou proposées, présenté par le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire
- CCW/GGE/2007/WP.6 Exposé de position sur les munitions en grappe, présenté par la Fédération de Russie
- CCW/GGE/2007/WP.7 Principes auxquels le traité devrait satisfaire, présenté par la Cluster Munition Coalition
- CCW/GGE/2007/WP.8 Observations sur les questions juridiques que soulève l'emploi de munitions en grappe, présenté par le Comité international de la Croix-Rouge
- CCW/GGE/2007/WP.9 Définition possible des munitions en grappe et des sous-munitions – projet de propositions, présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- CCW/GGE/2007/WP.10 Aspects juridiques des munitions en grappe – cadre possible pour l'application du droit international humanitaire – projet de propositions, présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- CCW/GGE/2007/INF.1
(anglais, espagnol et français
seulement) Liste des participants, établie par le secrétariat
- CCW/GGE/2007/CRP.1
(anglais seulement) Projet de rapport d'activité, établi par le secrétariat
- CCW/GGE/2007/MISC.1
(anglais, espagnol et français
seulement) Liste provisoire des participants, établie par le secrétariat

Les documents susmentionnés peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>) ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/disarmement/CCW>).
